

(b) Intérêt sur les obligations suivantes :

Grand-Tronc, 5 p. 100 £4,- 270,375	£21,518
Great Western, 5 p. 100 £2,- 723,080	135,436

M. CANNON: Si le ministre veut me le permettre, ces chiffres représentent-ils des intérêts. Cet état comprend-il le capital. Nous ne voulons pas entendre parler des intérêts, notre responsabilité est assez grande avec le seul capital.

L'hon. M. REID: J'ai donné les chiffres du capital; voici ceux des intérêts:

Compagnie du Grand-Tronc, 4 p. 100 £24,624,455	£984,976
Northern, 4 p. 100 sur £308,215.	10,177

Soit un total de £31,926,125 et des intérêts de £1,344,103. L'intérêt total annuel au change de \$4.86 $\frac{2}{3}$ est de \$6,551,301.25.

(c) Intérêt sur le capital-actions privilégié et ordinaire à déterminer par arbitrage, mais qui ne doit pas, au taux de \$4.86 $\frac{2}{3}$, excéder annuellement \$

2,566,666 67	
5. Obligations or, 7 p. 100 échéance de 1940	25,000,000 00
Intérêt annuel sur celles-ci	1,750,000 00

M. CANNON: Ce qui fait un total général de combien?

L'hon. M. REID: Il y a là des garanties, des emprunts et des intérêts, on n'en a pas fait le total.

M. CANNON: Je veux savoir la dette totale contractée par le pays pour le chemin de fer? C'est tout ce que je veux savoir.

L'hon. M. REID: Je vais additionner les chiffres.

M. VIEN: Pendant que le ministre prépare cet état, j'aimerais continuer. Sur cette somme de 89 millions, combien consacrerait-on à l'achat de propriétés, matériaux et fournitures mentionnées à l'alinéa "b"?

L'hon. M. REID: \$12,150,073.

M. VIEN: Et (paragraphe "c"), combien pour les intérêts des emprunts garantis et obligations?

L'hon. M. REID: Il y a \$20,304,328.74 pour l'intérêt et \$1,292,093.45 pour les loyers.

M. VIEN: Je ne comprends pas bien le ministre. Je demandais des renseignements touchant l'item "c": intérêts sur les emprunts, garanties et obligations.

L'hon. M. REID: \$20,304,328.74.

M. VIEN: Ensuite, il y a "d": capital et intérêts d'emprunts échus et non échus, garantis ou non garantis?

L'hon. M. REID: \$14,589,433.09 et \$24,765,713.31. Vient ensuite un autre article: Garanties du Grand-Tronc-Pacifique: \$22,071,080.

M. VIEN: Tout cela est compris dans "d"?

L'hon. M. REID: Je le crois.

M. VIEN: Ensuite (e) construction et amélioration?

L'hon. M. REID: Cela n'est pas séparé. C'est compris dans la dépense à compte du capital de \$12,050,072.

M. VIEN: Compris dans (b) acquisition de propriété de matériel et de fournitures?

L'hon. M. REID: C'est sous le titre de dépenses à compte du capital. Une partie peut être dans l'un et une partie dans l'autre.

M. VIEN: Mais le ministre demande quelque chose pour construction et améliorations. Je voudrais savoir combien il va dépenser sous ce titre.

L'hon. M. REID: L'honorable député veut-il savoir combien on va dépenser pour les améliorations et la construction au sujet de l'exploitation et ainsi de suite?

M. VIEN: Non. Le ministre demande au Parlement de lui voter \$89,000,000 à compte de (a), (b), (c), (d), (e) et (f). Je veux savoir combien on prendra à même ces \$89,000,000 pour la construction et les améliorations.

L'hon. M. REID: Je comprends très bien ce que désire l'honorable député, mais je ne peux pas lui donner les détails avec les états que j'ai ici. Il faudra que je demande ces nouveaux renseignements au Grand-Tronc.

M. CANNON: Monsieur le président, avant que le ministre vienne demander à la Chambre \$89,000,000, il aurait dû avoir quelques états préparés par quelqu'un qui s'y entend. Evidemment, le ministre ne sait pas grand'chose. Je voudrais lui demander de soumettre ces états au comité pour que nous puissions savoir exactement où nous en sommes. Les fonctionnaires qui s'occupent de ces chemins de fer ont dû dire au ministre qu'ils avaient besoin de \$89,000,000 pour les dépenser de telle ou telle façon et ils ont dû lui donner un état détaillé. Si le ministre a un état de ce genre, pour-